

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Georges-de-la-Couée, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur BIDIER, Maire.

Étaient présents membres du Conseil municipal : Mesdames AURIAU Céline et CHEVALLIER Catherine et Messieurs BIDIER Sylvain, BETTON Patrick, BOURCIER Aurélien, CHARDON Axel et TEMAURI Roger.

Étaient absents excusés membres du Conseil municipal : Madame LIARD Mathilde ayant donné procuration à Madame AURIAU Céline.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote nominatif.

ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance,
- Approbation du précédent compte rendu,
- Délibération : devis pour la restauration de la façade de la mairie
- Délibération : devis pour le changement des panneaux,
- Projet de rénovation énergétique,
- Délibération : devis pour les panneaux des chemins de randonnés
- Délibération : projet de l'aménagement de la Place de l'église et devis drainage de la Place,
- Questions et informations diverses.

Monsieur BOURCIER Aurélien a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 25 MARS 2024

Monsieur le Maire indique que le compte rendu du 25 mars 2024 sera soumis à approbation lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

DÉLIBÉRATION : DEVIS POUR LA RESTAURATION DE LA FACADE DE LA MAIRIE (D_2024_04_01)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-29,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 R. 2123-1 et suivants,

Considérant la nécessité de restaurer la façade de la mairie,

Considérant le rapport d'analyse des offres reçu par le Maître d'œuvre en bâtiment, Monsieur Legeay Xavier,

Monsieur le Maire présente les devis, constitués de plusieurs tranches de travaux : façade avant, arrière de la mairie, reprise de la lucarne et de la charpente. Le coût total du projet est estimé à 80 000 €. Pour réaliser l'intégralité des travaux, la commune devra contracter un emprunt. Monsieur le Maire souligne que ce projet est urgent en raison de la menace d'effondrement de la façade arrière de la mairie. Monsieur le Maire indique qu'aucune subvention n'a été accordée pour le moment pour ce projet. Monsieur le Maire informe que la façade arrière peut être financée en auto-financement par la commune.

Monsieur BOURCIER Aurélien demande combien de temps il faut pour réaliser les travaux, car il estime que les devis sont trop élevés.

Madame AURIAU Céline se demande si les travaux peuvent être réalisés en plusieurs étapes.

Monsieur le Maire confirme qu'il serait faisable de réaliser les travaux de la façade arrière en 2024, puis de planifier le reste des travaux avec un emprunt sur une autre année. Il insiste sur l'urgence de réparer la façade arrière, qui inclut également la façade du logement communal, et sa fenêtre. Il y a des risques d'effondrement et que cela tombe sur une personne lors d'une location de la salle des fêtes. Monsieur le Maire précise que les devis sont élevés, car la lucarne est également prévue dans la restauration, avec la reprise des moulures.

Madame CHEVALLIER Catherine souligne que si le prêt est contracté plus tard, il est possible que les taux d'emprunt aient diminué.

Monsieur le Maire précise qu'une enveloppe de 20 000€ du plan de relance du Département est disponible pour l'un des projets de la commune.

Madame CHEVALLIER Catherine est favorable à l'idée de réaliser les travaux de la façade arrière de la mairie cette année, de réaliser les autres tranches plus tard, puis de contracter un emprunt pour financer le projet de remplacement de chaudière.

Madame AURIAU Céline demande s'il est faisable de signer les devis et de réaliser les travaux progressivement.

Monsieur le Maire appelle à la prudence, car il explique que la chaudière est ancienne et qu'il faudrait procéder à son remplacement en cas de panne irréparable.

Monsieur le Maire propose de réaliser la première tranche de la façade arrière de la mairie, du côté de la salle des fêtes et de la charpente.

Lot n°1 Gros œuvre – maçonnerie – enduits :

SARL GUIVARCH

59 200.70€ HT

71 040.84€ TTC

SARL BRISARD-MASSON-SALLIER	59 708.66€ HT	71 650.39€ TTC
SARL LMC	Non répondu	

Lot n°2 Charpente – Couverture

SARL VINCENT SAMSON	5 950.50€ HT	7 140.60€ TTC
SARL LA COUARDE	6 678.62€ HT	8 014.34€ TTC
SARL VAUDOUX	Non répondu	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de valider la première tranche des travaux : la façade arrière de la mairie, côté de la salle des fêtes et la charpente.
- Décide d'accepter le devis pour le lot n°1 de l'entreprise SARL BRISARD-MASSON-SALLIER d'un montant de 11 289.91€ HT.
- Décide d'accepter le devis pour le lot n°2 de l'entreprise SARL VINCENT SAMSON d'un montant de 2 303.20€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

Vote

Pour : 08

Contre : 0

Abstention : 0

BIDIER Sylvain	Pour	BOURCIER Aurélien	Pour
BETTON Patrick	Pour	TEMAURI Roger	Pour
CHEVALLIER Catherine	Pour	CHARDON Axel	Pour
AURIAU Céline	Pour	LIARD Mathilde	Pour (Procuration à Mme AURIAU)

DÉLIBÉRATION : DEVIS POUR L'ACHAT DE PANNEAUX (D_2024_04_02)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-29,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 R. 2123-1 et suivants,

Considérant la nécessité de remplacer des panneaux,

Considérant la nécessité de définir la vitesse de la commune de Saint-Georges-de-la-Couée a 30 km/h,

Monsieur le Maire présente les devis, ceux-ci comprenant : les panneaux 30km/h, panneau directionnel « chapelle du XIe siècle », panneaux d'entrée de bourg « Saint Fraimbault commune de Saint-Georges-de-la-Couée ».

Madame AURIAU Céline indique qu'il n'est pas indispensable de remplacer les panneaux d'entrée de bourg de Saint-Fraimbault, car ils sont déjà présents et que lors de son précédent mandat le remplacement avait déjà été refusé.

Monsieur le Maire précise que ce sont les habitants qui ont fait une demande pour le remplacement des panneaux.

Monsieur le Maire précise que les panneaux 30km/h sont prévus pour le bourg de Saint-Georges-de-la-Couée et également pour le hameau de Saint-Fraimbault.

Madame AURIAU Céline demande qu'il soit acheté un panneau directionnel indiquant le cimetière.

Monsieur BETTON Patrick suggère que l'agent technique mette en place un panneau indiquant le parking de la salle des fêtes, rue du moulin.

SELF SIGNAL SIGNALISATION	1 298.62€ HT	1 576.34€ TTC
MAVASA	1 411.72€ HT	1 694.06€ TTC
AXIMUM	1 434.88€ HT	1 721.86€ TTC
SEMIO	1 840.12€ HT	2 208.14€ TTC
SIGNALETIQUE VENDOMOISE	2 318.50€ HT	2 782.20€ TTC
DIRECT SIGNALETIQUE	2 584.85€ HT	3 101.82€ TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas valider les panneaux d'entrée de bourg pour St Fraimbault.
- Décide de rajouter au devis de l'entreprise SELF SIGNAL SIGNALISATION un panneau directionnel « cimetière ».
- Décide d'accepter le devis de l'entreprise SELF SIGNAL SIGNALISATION d'un montant de 1 298.62€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Vote

Pour : 08

Contre : 0

Abstention : 0

BIDIER Sylvain	Pour	BOURCIER Aurélien	Pour
BETTON Patrick	Pour	TEMAURI Roger	Pour
CHEVALLIER Catherine	Pour	CHARDON Axel	Pour
AURIAU Céline	Pour	LIARD Mathilde	Pour (Procuration à Mme AURIAU)

PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus.

DEVIS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE		
DEVIS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE		
EXCELLO	5 600€ HT	6 720€ TTC
SARL M3E	18 140€ HT	21 768€ TTC
SASU LX CONCEPTION	6,5% du montant HT des travaux	
DEVIS POUR LA FAISABILITE		
AMENAO	13 350€ HT	16 020€ TTC
DEVIS POUR LA FAISABILITE ET D'USAGE		
VALLIENNE ARCHITECTURE	4 500€ HT	5 400€ TTC
DEVIS DIAGNOSTIC AMIANTE		
SAS ADN CONTRÔLE AMIANTE	700€ HT	840€ TTC

Monsieur le Maire explique que la maîtrise d'œuvre consiste à consulter des entreprises afin d'étudier d'autres méthodes de chauffage. La faisabilité consiste à étudier les usages et l'utilisation des bâtiments pour optimiser le changement de la chaudière et par quel moyen de chauffage. Le diagnostic amiante sera obligatoire en cas de remplacement de la chaudière. Madame AURIAU Céline demande si Amenao fait également la maîtrise d'œuvre ?

Le Maire répond de manière négative et rappelle que Aménao recherche les entreprises pour un appel d'offres, puis assure la réception des travaux.

Madame AURIAU Céline est étonnée de la prestation proposée par Vallienne architecture.

Monsieur le Maire propose d'effectuer dans un premier temps le diagnostic amiante de la chaudière, car le désamiantage pourrait être important.

Il souligne que l'étude de faisabilité n'est pas obligatoire en fonction du système de chauffage choisi. Une aide de 11 000€ existe pour financer le changement de système de chauffage.

Monsieur BETTON Patrick recommande de modifier la méthode de chauffage du logement communal pour qu'il soit autonome par rapport au reste des bâtiments municipaux. Cela permettrait de chauffer occasionnellement la salle des fêtes en période hivernale, celle-ci étant peu louée à cette période.

Madame AURIAU Céline propose d'effectuer la maîtrise d'œuvre pour les méthodes de chauffage au bois et la pompe à chaleur, et de ne pas effectuer d'étude de faisabilité.

Monsieur BOURCIER Aurélien suggère de faire appel à des entreprises RGE pour obtenir des conseils et des devis concernant le remplacement du chauffage, et de valider l'une des propositions lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente les devis demandés en 2014.

Il mentionne qu'une demande de subvention DSIL a été soumise, mais que le projet n'est pas suffisamment avancé à ce jour pour obtenir une réponse positive à cette demande de subvention. Il précise qu'il y a aussi le Fonds Vert en subvention.

Monsieur BOURCIER Aurélien ne veut pas que la commune finance autant d'études si la salle des fêtes est peu louée l'hiver.

Monsieur le Maire a exprimé son accord pour appeler des entreprises RGE afin d'obtenir des devis pour effectuer le remplacement du chauffage, néanmoins, il explique ne pas vouloir prendre en charge le dossier seul, car il ne possède pas les connaissances nécessaires dans ce domaine.

Madame AURIAU Céline se pose des questions sur le fait que l'isolation n'a pas été intégrée dans ce projet.

Monsieur le Maire répond que l'isolation pourra être effectuée en régie par l'agent technique.

Madame CHEVALLIER Catherine précise qu'il devra être aidé pour réaliser l'isolation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De faire appel à des entreprises RGE pour obtenir des devis pour le remplacement du chauffage.
- De ne pas effectuer d'étude de faisabilité pour ce projet.
- D'effectuer, si possible, l'isolation des bâtiments communaux en régie.

Vote

Pour : 08

Contre : 0

Abstention : 0

BIDIER Sylvain	Pour	BOURCIER Aurélien	Pour
BETTON Patrick	Pour	TEMAURI Roger	Pour
CHEVALLIER Catherine	Pour	CHARDON Axel	Pour
AURIAU Céline	Pour	LIARD Mathilde	Pour (Procuration à Mme AURIAU)

DEVIS POUR LES PANNEAUX DES CHEMINS DE RANDONNES

Madame AURIAU Céline explique avoir sollicité des entreprises pour obtenir des devis concernant les panneaux des chemins de randonnées.

Elle se demande si un ou deux côtés du panneau d'affichage de l'aire de pique-nique de Saint Fraimbault sont dédiés aux panneaux des chemins de randonnée.

Monsieur le Maire préconise l'utilisation des deux côtés pour limiter l'affichage sauvage.

Madame AURIAU Céline suggère l'idée de mettre des photographies et des textes sur l'autre côté de la carte.

Madame CHEVALLIER Catherine propose de réaliser un chemin japonais pour accéder au panneau d'affichage dans le bourg de Saint Georges.

Monsieur BOURCIER Aurélien suggère l'installation d'un panneau d'affichage au niveau du futur abri de bus.

Monsieur le Maire explique qu'il est contraint par la place et suggère d'installer cette carte dans le fond de l'abri de bus.

Madame AURIAU Céline suggère de demander aux prestataires sollicités de réaliser une opération informatique sur la carte, car les fichiers sont pixelisés.

Monsieur le Maire propose la création d'un QR code afin de pouvoir télécharger la carte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- De faire réaliser deux cartes des chemins de randonnées, recto/verso avec des photographies, des textes et un QR code.
- Installer une carte au panneau d'affichage de Saint Fraimbault sur l'aire de pique-nique, puis créer un panneau d'affichage au niveau de l'abri de bus pour afficher celle à Saint Georges.

Vote

Pour : 08

Contre : 0

Abstention : 0

BIDIER Sylvain	Pour	BOURCIER Aurélien	Pour
BETTON Patrick	Pour	TEMAURI Roger	Pour
CHEVALLIER Catherine	Pour	CHARDON Axel	Pour
AURIAU Céline	Pour	LIARD Mathilde	Pour (Procuration à Mme AURIAU)

DÉLIBÉRATION : PROJET DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET DEVIS POUR LE DRAINAGE DE L'ÉGLISE (D_2024_04_04)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-29,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 R. 2123-1 et suivants,

Considérant le projet de l'aménagement de la place de l'église,

Monsieur le Maire présente les devis concernant le drainage de l'église :

PINEAU	5 487.00€ HT	6 584.40€ TTC
SAVATTIER TP	6 615.15€ HT	7 938.18€ TTC

Monsieur le Maire explique que des tests avec des séparateurs de voies seront obligatoirement effectués au préalable pour pouvoir réaliser ce projet. Il rappelle que le budget prévisionnel pour ce projet est de 7 650€. Il précise que le découpage du goudron sera effectué en régie. Cependant les devis pour le drainage autour de l'église sont importants.

Monsieur BOURCIER Aurélien s'interroge sur les raisons de l'installation de drains aussi importants.

Monsieur CHARDON Axel signale que des drains plus petits pourrait être suffisant.

Monsieur le Maire répond que la taille est probablement déterminée par une réglementation.

Monsieur le Maire précise que la tranchée sera réalisée par Romain AURIAU.

Madame AURIAU Céline demande une révision des devis, car ils incluent l'ouverture de tranchées.

Monsieur le Maire fait part du projet de fleurissement élaboré par l'agent technique.

Afin de mieux appréhender le projet de fleurissement, Madame AURIAU Céline demande que des photographies des plantes proposées soient imprimées.

Madame CHEVALLIER Catherine se propose d'imprimer les photographies selon le projet de fleurissement élaboré par l'agent technique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- De demander une révision des devis pour retirer l'ouverture des tranchées.

Vote

Pour : 08

Contre : 0

Abstention : 0

BIDIER Sylvain	Pour	BOURCIER Aurélien	Pour
BETTON Patrick	Pour	TEMAURI Roger	Pour
CHEVALLIER Catherine	Pour	CHARDON Axel	Pour
AURIAU Céline	Pour	LIARD Mathilde	Pour (Procuration à Mme AURIAU)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire déclare avoir fait un constat auprès de l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR, qui est en train de réaliser des travaux de renforcement des réseaux aériens et souterrains sur la commune. En effet, plusieurs problèmes ont été repérés, notamment la casse d'une canalisation d'eau, le dépôt de terre dans des marres... Les réparations seront effectuées à leur frais.
- Monsieur le Maire signale que la plaque de l'ancienne agence postale a été volée. Il rapporte avoir rédigé un article sur les réseaux sociaux pour alerter la population et les inciter à être vigilants, et les invite à alerter la commune si celle-ci est repérée sur les brocantes. Un donateur généreux a offert une nouvelle plaque similaire à la commune grâce à cet article.
- Monsieur le Maire déclare avoir reçu un courrier de l'association UNACITA mentionnant la dissolution de l'association. Il indique que les drapeaux seront remis à la mairie et que la commune assurera désormais les portes drapeaux.
- Monsieur le Maire informe que le jeudi 18 avril à 20h30, une réunion d'organisation pour Peintres en liberté est prévue.
Il fait savoir que des jeunes du programme Argent de poche seront là, la première semaine des vacances scolaires pour aider à la préparation de Peintres en liberté.

Monsieur le Maire demande à chaque membre du conseil s'ils ont d'autres points à aborder.

- Madame AURIAU Céline souhaite savoir si le récupérateur d'eau mentionné dans le devis qu'ils ont reçu a été commandé.

Monsieur le Maire répond que le récupérateur d'eau n'a pas été validé, et qu'ils ont reçu ce devis pour information.

Madame AURIAU Céline souhaite savoir si Monsieur le Maire a contacté la Poste.

Monsieur le Maire affirme avoir pris contact avec La Poste au sujet de la convention. Il est possible de la renouveler pour une durée maximale de 9 ans. Néanmoins, La Poste souhaite étendre ses services, en incluant la poste mobile, le service ardoise et le dispositif « prendre soin de mes parents ». Monsieur le Maire précise que proposer plus de services au sein de l'agence postale permettrait à la commune de percevoir une meilleure indemnisation de la Poste.

- Madame AURIAU Céline aimerait en savoir plus sur la demande d'achat d'un chemin rural.
Monsieur le Maire affirme que ce sujet sera discuté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- Monsieur BETTON Patrick fait savoir qu'il s'est entretenu avec le propriétaire du chemin de la Tupinière et que celui-ci va régulariser la situation en envoyant les documents manquants au notaire.
- Madame AURIAU Céline demande s'il est à nouveau possible d'emprunter le chemin à la Croix du Gros Chêne.
Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas encore possible d'emprunter ce chemin.

- Madame AURIAU Céline informe que le fleurissement de la chapelle de Saint Fraimbault a été effectué et qu'il est possible d'obtenir des copeaux de bois chez : AURIAU élagage.
- Madame AURIAU Céline souhaite revenir sur les propos qu'elle a exprimés lors de la dernière réunion du conseil municipal. Elle souhaiterait expliquer à quel point la discussion et l'échange sont importants. Elle exprime sa déception d'apprendre, de la part de personnes extérieures au conseil, le sujet de la commune nouvelle. Elle déplore d'apprendre des informations importantes en dehors des réunions du conseil municipal. Elle insiste sur le fait qu'elle ne quittera pas le conseil municipal et qu'elle continuera à exercer son rôle d'adjointe jusqu'à la fin du mandat.
Monsieur le Maire répond que son emploi du temps ne permet pas d'aborder tous les sujets. Le rendez-vous concernant la commune nouvelle n'était pas prévu et a été improvisé.
Monsieur BETTON Patrick signale que de nombreuses personnes extérieures au conseil s'avancent sur les projets de la commune, alors que rien n'est décidé.
- Monsieur le Maire informe qu'une réunion COPIL a eu lieu, Madame CHEVALLIER Catherine y a participé. Madame CHEVALLIER Catherine informe qu'un résumé complet sera fait ultérieurement, mais indique que le matériel acheté sur le budget de l'assainissement sera transféré à la Communauté de Commune Loir Lucé Bercé. Cependant le foncier reste à la commune et sera une mise à disposition.
- Madame AURIAU Céline demande si la réparation de la statue porté par les compagnons de St Georges a été prévue au budget.
Monsieur le Maire fait savoir que la mairie doit monter le dossier de subvention pour ce projet. Néanmoins, c'est l'association qui assure le financement des travaux.
- Monsieur BOURCIER Aurélien demande si le tracteur est réparé.
Monsieur le Maire affirme que celui-ci est réparé et est revenu, il indique également que l'agent technique a pu réparer une fuite d'huile.
- Monsieur CHARDON Axel a informé les membres du conseil que la Préfecture a accordé aux agriculteurs la permission d'épandage de fumier chaque jour, week-end et jours fériés compris, jusqu'au 31 mai 2024.

Date du prochain Conseil : 24 mai 2024

La séance est levée à 22h25.

BIDIER Sylvain		BOURCIER Aurélien	
----------------	--	-------------------	--